

Novembre 2013

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

CONSEIL

Cent quarante-huitième session

Rome, 2-6 décembre 2013

Rapport de la cent quatorzième session du Comité du Programme (11-15 novembre 2013)

Résumé

Le Comité du Programme a examiné un certain nombre de questions ayant trait à l'évaluation, à la planification des programmes et à l'établissement des priorités, en particulier en ce qui concerne :

- Les ajustements à apporter au Programme de travail et budget (par. 6 à 9)
- Les activités de la FAO dans le domaine de la protection sociale (par. 10)
- L'Évaluation du Bureau régional et des Bureaux sous-régionaux de la FAO pour l'Afrique (par. 11)
- L'Évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes (par. 12)
- Suivi de l'Évaluation du rôle et des activités de la FAO dans le domaine de la nutrition (par. 14)
- Suivi de l'Évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière de parité hommes-femmes et de développement (par. 15)

Le Comité porte ses conclusions et recommandations à ce sujet à l'attention du Conseil.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est prié d'approuver les conclusions du Comité du Programme ainsi que ses recommandations sur les questions relevant de son mandat.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Rakesh Muthoo
Secrétaire du Comité du Programme
Tél. +3906 5705 5987

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mi995f

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2014-2015.....	3
Activités de la FAO dans le domaine de la protection sociale	4
Évaluation du Bureau régional et des Bureaux sous-régionaux de la FAO pour l'Afrique.....	5
Évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes.....	5
État d'avancement de la procédure de recrutement du Directeur du Bureau de l'évaluation	6
Suivi de l'Évaluation du rôle et des activités de la FAO dans le domaine de la nutrition	6
Suivi de l'Évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière de parité hommes-femmes et de développement.....	7
Date, lieu de la prochaine session et points à débattre lors de celle-ci.....	7
Autres questions	8
Annexe 1: Programme de travail pluriannuel (juillet 2013-juin 2015)	9

RAPPORT DE LA CENT QUATORZIÈME SESSION DU COMITÉ DU PROGRAMME

Rome, 11 – 15 novembre 2013

Introduction

1. Le Comité a présenté au Conseil le rapport ci-après de sa cent-quatorzième session.
2. Outre la Présidente, Madame Cecilia Nordin van Gansberghe (Suède), étaient présents les représentants suivants des Membres:

M. R. Ayazi (Afghanistan)	M. J.A. Carranza (Équateur)
M. M. Mellah (Algérie)	M. A.G. Aseffa (Éthiopie)
M. G.O. Infante (Argentine)	M. V. Sharan (Inde)
Mme N. Feistritzer (Autriche)	M. R. Rajasekar (Nouvelle-Zélande)
M. E. Robinson (Canada)	Mme C.E. Grieder (Suisse)
M. Jingyuan Xia (Chine)	M. K.A. Al-Akwa (Yémen)

3. La Présidente a informé le Comité que Mme Debra Price avait été désignée pour remplacer M. Eric Robinson en tant que représentante du Canada pendant une partie de la session. Un résumé des qualifications de la représentante suppléante peut être téléchargé sur le site des organes directeurs et statutaires de la FAO à l'adresse: www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/programme-committee/fr/.
4. Le Comité du Programme a exprimé sa solidarité au peuple et au Gouvernement philippins au lendemain du passage meurtrier et dévastateur du typhon Haiyan.

Élection du Vice-Président pour 2013

5. Le Comité a décidé à l'unanimité de reconfirmer M. Gustavo Infante à la vice-présidence du Comité du Programme pour l'année civile 2013.

Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2014-2015¹

6. Le Comité a accueilli favorablement les ajustements à apporter au Programme de travail et budget (PTB) 2014-2015 et a observé que ceux-ci correspondaient bien aux décisions et aux demandes formulées par la Conférence à sa trente-huitième session.
7. Le Comité a noté avec satisfaction que des économies budgétaires avaient été identifiées conformément aux indications de la Conférence concernant la nécessité de mettre en œuvre intégralement le programme de travail avec le meilleur rapport coût-efficacité possible.
8. Le Comité s'est félicité des progrès accomplis en ce qui concerne la préparation du cadre de résultats et du plan de travail pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PMT 2014-2017/PTB 2014-2015. En prenant acte du fait que le Directeur général avait toute latitude en matière de gestion et compte tenu du rôle de gouvernance interne joué par le Conseil de suivi des programmes, le Comité:
 - a) a souligné l'importance des travaux de l'Organisation à l'heure de produire des biens publics mondiaux, et celle du Programme de coopération technique;

¹ CL 148/3.

- b) a appuyé l'idée qu'il fallait être plus attentif aux travaux de la FAO en matière de statistiques, notamment à l'affinement et à l'amélioration permanents des statistiques relatives à la faim dans le monde;
 - c) a pris note des progrès accomplis en matière d'intégration des considérations de parité hommes-femmes et de gouvernance en tant que thèmes transversaux, et a souligné l'importance des données ventilées par sexe pour les indicateurs de tous les objectifs stratégiques;
 - d) a approuvé les cinq principes directeurs présentés dans le document pour l'identification, la hiérarchisation et l'élaboration des produits;
 - e) a accueilli avec satisfaction l'aperçu des domaines à mettre en avant et en retrait, et s'est déclaré favorable à ce que l'on poursuive les efforts d'identification de ces domaines;
 - f) a rappelé que les partenariats extérieurs contribuaient à la bonne exécution du programme, notamment avec les gouvernements des États Membres et d'autres organisations multilatérales et institutions des Nations Unies, y compris les organismes dont le siège est à Rome;
 - g) a reconnu que la conception du cadre de suivi et d'évaluation était bonne dans son principe mais que son processus était complexe, et a indiqué attendre intérêt de juger de son efficacité à l'heure de mesurer l'exécution du programme de travail;
 - h) rappelant la nécessité de définir clairement les indicateurs et d'assurer la cohérence entre résultantes et indicateurs, a demandé qu'une note apportant davantage de précisions sur le processus et la méthodologie d'élaboration des indicateurs soit présentée à la cent quarante-huitième session du Conseil dans le cadre d'une mise à jour de l'Annexe 5 du document CL 148/3.
9. En outre, le Comité:
- a) a recommandé que le Conseil approuve le budget révisé en ce qui concerne le nombre de postes;
 - b) a recommandé que le Conseil approuve la nouvelle répartition des crédits ouverts entre les chapitres budgétaires, qui est présentée dans le document;
 - c) a noté que d'autres virements budgétaires pourraient être effectués pendant l'exercice biennal à la suite de l'établissement des plans de travail et lorsque les modalités d'application les plus efficaces et les plus efficaces seraient mises en œuvre. Dans ce contexte, le Comité a rappelé que les virements à effectuer entre chapitres budgétaires ou à l'intérieur d'un même chapitre qui sont nécessaires pour exécuter le programme de travail et budget pendant l'exercice biennal seraient traités conformément aux dispositions de l'Article 4.5 du Règlement financier.

Activités de la FAO dans le domaine de la protection sociale²

10. Le Comité a réservé un accueil favorable au document et a fait remarquer qu'il répondait à la demande de la Conférence. Le Comité:

- a) a souligné que les activités de la FAO dans le domaine de la protection sociale étaient importantes pour atteindre les objectifs fixés en matière de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté, ainsi que du point de vue de ses travaux relatifs à la nutrition, à l'agriculture et au développement rural;
- b) a reconnu que la protection sociale était devenue une priorité institutionnelle et que des ressources lui avaient été allouées;
- c) a demandé à l'Organisation de renforcer ses compétences spécialisées internes dans le domaine de la protection sociale afin de tirer parti des synergies compte tenu de ses capacités techniques et de ses avantages comparatifs en matière de nutrition, d'agriculture et de développement rural, l'objectif étant de permettre l'émission d'avis relatifs aux politiques et la coopération technique en faveur des États Membres, en particulier au profit des pauvres en milieu rural;

² CL 148/12.

- d) a insisté sur la nécessité d'instaurer une collaboration efficace avec les gouvernements des États Membres, les partenaires extérieurs et les autres organismes des Nations Unies dans le domaine de la protection sociale, notamment par une mise en commun des connaissances et des enseignements tirés de l'expérience.

Évaluation du Bureau régional et des Bureaux sous-régionaux de la FAO pour l'Afrique³

11. Le Comité s'est félicité de la qualité de l'évaluation, et a souscrit à la réponse de la Direction.

Le Comité:

- a) a apprécié les efforts en cours, et a encouragé la poursuite des activités en matière de décentralisation dans le but d'assurer l'autonomisation en même temps que des procédures solides de suivi et d'obligation redditionnelle dans la région Afrique et dans l'ensemble du réseau de bureaux décentralisés;
- b) a souligné la nécessité de déployer des efforts à tous les niveaux afin que la FAO puisse mener ses activités en étant unie dans l'action, avec la participation pleine et entière des gouvernements des États Membres;
- c) a souligné qu'il était important de préciser et de faire connaître les rôles et les responsabilités aux différents niveaux de l'Organisation;
- d) a estimé que le renforcement des capacités, les évaluations et les ajustements réguliers de la palette des effectifs et des compétences étaient des éléments importants pour garantir une exécution intégrale et efficace;
- e) s'est félicité de ce que les partenariats aient été utilisés avec succès comme l'indique l'Évaluation, et a invité à porter une attention particulière à cet égard, notamment en partenariat avec des organisations régionales, les institutions nationales, le secteur privé et les organisations de la société civile;
- f) a souligné qu'il était important d'intégrer la parité hommes-femmes;
- g) a encouragé les efforts actuellement déployés pour réduire les délais d'évaluation et d'approbation des projets du PCT;
- h) a estimé que le rôle du Centre des services communs devrait, le cas échéant, faire partie des prochaines évaluations régionales;
- i) a estimé que les rapports d'évaluation devraient être inscrits à l'ordre du jour principal des diverses Conférences régionales.

Évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes⁴

12. Le Comité a réservé un accueil favorable à cette Évaluation réalisée en temps opportun, ainsi qu'à la réponse de la Direction. Il a estimé qu'il était essentiel que la FAO s'achemine vers une approche holistique dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et l'intègre dans ses activités fondamentales axées sur le développement afin d'en accélérer l'exécution. L'inclusion de la réduction des risques de catastrophe renforcera les travaux sur l'adaptation au changement climatique et les efforts de résilience qui relèvent de l'objectif stratégique 5. Le Comité:

- a) a estimé que les recommandations formulées à l'issue de l'Évaluation pouvaient s'appliquer aux activités menées par la FAO au niveau mondial;

³ PC 114/2; PC 114/2 Sup.1.

⁴ PC 114/3; PC 114/3 Sup.1.

- b) a reconnu que le renforcement des capacités de gestion des risques de catastrophe était un élément crucial;
- c) a recommandé à la FAO de mettre en place des partenariats stratégiques dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe en s'appuyant sur ses avantages comparatifs, en particulier son réseau, ses compétences techniques spécialisées et ses bases de données statistiques;
- d) a aussi recommandé à l'Organisation d'intégrer ses travaux relatifs à la réduction des risques de catastrophe dans le Cadre stratégique révisé et les objectifs stratégiques, en particulier le cinquième;
- e) a approuvé l'idée d'orienter tous les travaux concernant la réduction des risques de catastrophe vers la parité hommes-femmes, notamment d'utiliser des chiffres ventilés par sexe;
- f) a suggéré d'intégrer les travaux relatifs à la réduction des risques de catastrophe dans les Cadres de programmation par pays;
- g) a recommandé de donner une suite appropriée aux travaux concernant la réduction des risques de catastrophe, et de tenir compte des enseignements tirés (par exemple, des activités fructueuses relatives à la grippe aviaire hautement pathogène H5N1);
- h) a suggéré de présenter un rapport de suivi sur ladite Évaluation dans trois ans.

État d'avancement de la procédure de recrutement du Directeur du Bureau de l'évaluation

13. Le Comité a été informé que sur recommandation du jury chargé de l'examen des candidatures conformément à la Charte du Bureau de l'évaluation, le Directeur général avait nommé un Directeur du Bureau de l'évaluation.

Suivi de l'Évaluation du rôle et des activités de la FAO dans le domaine de la nutrition⁵

14. Le Comité s'est déclaré satisfait des rapports de suivi et de validation concernant l'Évaluation du rôle et des activités de la FAO dans le domaine de la nutrition. Il s'est dit conscient du fait que le rapport de validation offrait un aperçu des progrès accomplis par la FAO quant à la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de l'Évaluation. En outre, le Comité:

- a) s'est réjoui de la nomination du nouveau Directeur de la Division de la nutrition;
- b) a salué l'effort consenti par la FAO afin d'intégrer la nutrition dans le Cadre stratégique révisé et le Programme de travail et budget;
- c) a encouragé la poursuite des travaux visant à forger une conception commune de la nutrition et à accroître la visibilité des travaux de l'Organisation dans le domaine de la nutrition grâce, notamment, à une stratégie de communication, en particulier au niveau des pays;
- d) s'est félicité du renforcement des activités liées à la nutrition au niveau national, par la création de nouveaux postes spécialisés aux niveaux régional et sous-régional;
- e) a encouragé la FAO à profiter de la CIN-2⁶ et de ses préparatifs pour faire avancer les travaux en matière de nutrition en s'appuyant sur son avantage comparatif et ses compétences spécialisées;
- f) a réaffirmé l'importance des partenariats et a déclaré attendre avec intérêt que l'on donne un nouvel élan à cet égard;

⁵ PC 114/4; PC 114/4 Sup.1.

⁶ Deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN-2).

- g) a rappelé l'importance du lien entre la parité hommes-femmes et la nutrition;
- h) a demandé que l'on présente une nouvelle mise à jour en 2015, y compris des informations sur les activités réalisées aux niveaux national et régional, ainsi que sur les difficultés concernant telle ou telle recommandation.
- i) a estimé que les conclusions tirées d'événements tels que «Les forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition» (13-15 mai 2013) et la Journée mondiale de l'alimentation, consacrée en 2013 aux «Systèmes alimentaires durables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition» devraient être prises en compte dans les travaux menés par l'Organisation dans le domaine de la nutrition.

Suivi de l'Évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière de parité hommes-femmes et de développement⁷

15. Le Comité a réservé un accueil favorable aux rapports de suivi et de validation concernant l'Évaluation du rôle et des activités de la FAO dans le domaine de la parité hommes-femmes et du développement. Le Comité:

- a) s'est félicité de la politique du Directeur général en matière d'égalité hommes-femmes, que la Conférence a approuvée;
- b) a salué les progrès accomplis quant à l'intégration systématique de la parité hommes-femmes en tant que thème transversal dans le Cadre stratégique révisé et le PTB 2014-2015, ainsi que l'insertion d'indicateurs propres à ce domaine dans tous les objectifs stratégiques;
- c) s'est dit conscient des travaux entrepris par la FAO au sujet de la parité hommes-femmes avec des partenaires extérieurs, notamment les autres organismes dont le siège est à Rome, ainsi que de l'engagement dans le projet d'ONU-Femmes sur l'autonomisation économique des femmes en milieu rural;
- d) a fait remarquer que la mise en œuvre des recommandations découlant de l'Évaluation au sein de la FAO devrait être renforcée, en particulier en ce qui concerne les capacités en matière de parité hommes-femmes et l'équilibre hommes-femmes à tous les niveaux dans l'Organisation;
- e) a insisté sur le fait qu'il était nécessaire que la parité hommes-femmes bénéficie d'une forte visibilité afin que les efforts consentis par la FAO transparaissent comme il se doit;
- f) a souligné qu'il était important de créer un mécanisme satisfaisant de reddition de comptes;
- g) a demandé à être informé régulièrement, notamment à recevoir, en 2015, un bilan formel des progrès accomplis.

16. Le Comité a souhaité que les futurs rapports de validation ne contiennent pas de propositions ni de recommandations.

Programme de travail pluriannuel du Comité du Programme⁸

17. Le Comité a examiné son projet de *Programme de travail pluriannuel* (juillet 2013 – juin 2015) établi par le Président. Le Programme de travail pluriannuel approuvé pour 2013-2015 est présenté à l'Annexe 1.

Date, lieu de la prochaine session et points à débattre lors de celle-ci

18. Le Comité a été informé que sa cent quinzième session se tiendrait du 26 au 30 mai 2014.

⁷ PC 114/5; PC 114/5 Sup.1.

⁸ PC 114/6.

Autres questions

19. Il n'y a pas eu de débat au titre de ce point de l'ordre du jour.

Annexe 1: Programme de travail pluriannuel (juillet 2013-juin 2015)

Objectif global du Comité du Programme

Le Comité du Programme fournira une base analytique solide qui permettra au Conseil de la FAO de prendre des décisions de façon judicieuse, ponctuelle, cohésive, efficace et efficiente. Les recommandations du Comité se fondent sur le Cadre stratégique⁹, le Plan à moyen terme (PMT) approuvé et le Programme de travail et budget (PTB) adopté.

Résultats

Planification du Programme et établissement des priorités

A.1) Résultat: Le Conseil juge utiles les recommandations formulées par le Comité du Programme au sujet des priorités et les adopte.

A.2) Indicateurs et objectifs:

- a) Le Conseil adopte les recommandations formulées par le Comité du Programme au sujet des priorités.
- b) Le Conseil adopte les recommandations formulées par le Comité au sujet du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget.
- c) On améliore les méthodes de travail du Comité en s'appuyant sur les enseignements tirés des décisions prises par le Conseil au sujet de ses recommandations.

A.3) Produits: Des recommandations claires, précises et consensuelles adressées au Conseil.

A.4) Activités:

- a) Examiner les priorités proposées en tenant compte des rapports des Conférences régionales et des comités techniques, ainsi que des enseignements tirés, des ressources disponibles et des recommandations formulées à l'issue des évaluations.
- b) Examiner le Cadre stratégique (tous les quatre ans).
- c) Examiner le Plan à moyen terme proposé afin de veiller à ce qu'il soit en accord avec le Cadre stratégique et d'y intégrer les enseignements tirés lors de l'exercice biennal précédent.
- d) Examiner le Programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal, y compris les propositions et la répartition des ressources entre les objectifs stratégiques, les thèmes transversaux et les domaines de travail techniques au sein de l'Organisation.

Méthodes de travail:

- a) Consultations non formelles des directeurs généraux adjoints, des sous-directeurs généraux, des coordonnateurs des objectifs stratégiques et des autres membres essentiels du Secrétariat.
- b) Collaboration étroite avec le Président indépendant du Conseil.
- c) Collaboration étroite avec le Comité financier sur les questions de synergie et de chevauchement.
- d) Approche normalisée quant à la réception et à l'examen des conseils formulés par les comités techniques et les conférences régionales.

Suivi de l'exécution du Programme axé sur les résultats

B.1) Résultat: Les avis et décisions du Conseil au sujet de la mise en œuvre du programme de travail reflètent les recommandations formulées par le Comité du Programme.

⁹ C 2013/7.

B.2) Indicateurs et objectifs:

- a) Le Conseil approuve les recommandations formulées par le Comité au sujet des ajustements programmatiques du PTB.
- b) Le Conseil approuve les recommandations formulées par le Comité au sujet de l'allocation et de la gestion des ressources extrabudgétaires.
- c) On améliore les méthodes de travail du Comité en s'appuyant sur les enseignements tirés des décisions prises par le Conseil au sujet de ses recommandations.

B.3) Produits: Des recommandations claires, précises et consensuelles adressées au Conseil.

B.4) Activités:

- Examiner annuellement la mise en œuvre du PTB et les propositions d'ajustements, notamment:
 - a) la justification des ajustements programmatiques au sein du PTB;
 - b) l'allocation et la gestion des ressources budgétaires intégrées qui proviennent de toutes les sources de financement;
 - c) l'allocation et l'utilisation des ressources extrabudgétaires conformément au Cadre stratégique révisé, aux cadres de programmation par pays et à l'intégration des activités, et en accord avec les initiatives internationales pertinentes comme la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, le Programme d'action d'Accra, la Déclaration de Busan, la Conférence Rio + 20 et le Programme des Nations Unies pour l'après 2015.
- Examiner le rapport biennal sur l'exécution du Programme et les enseignements tirés en vue de l'élaboration des prochains PTB.

B.5) Méthodes de travail:

- a) Collaboration étroite avec le Comité financier sur les questions de synergie et de chevauchement.

Évaluation

C.1) Résultats:

- a) Les plans et les programmes d'évaluation sont axés sur les questions stratégiques revêtant une importance quant à la concrétisation des objectifs stratégiques de l'Organisation.
- b) On incorpore les recommandations formulées à l'issue des évaluations dans la mise en œuvre du Cadre stratégique, ainsi que dans les politiques et stratégies nouvelles.
- c) La fonction d'évaluation se conforme aux pratiques optimales et aux normes établies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE).

C.2) Indicateurs et objectifs:

- a) La Direction met en œuvre toutes les recommandations acceptées et fait rapport au Comité du Programme.
- b) Les recommandations formulées à l'issue des évaluations sont réalisables, financées comme il se doit et en accord avec les autres recommandations découlant d'une évaluation ou d'une opération de supervision.
- c) Les évaluations sont conformes aux normes établies par le GNUE.

C.3) Produits: Des recommandations claires, précises et consensuelles formulées par le Comité du Programme.

C.4) Activités:

- a) Continuer d'examiner la Charte du Bureau de l'évaluation de la FAO.
- b) Examiner et approuver le plan de travail à évolution continue relatif aux évaluations stratégiques et programmatiques, en se concentrant sur:
 - les questions stratégiques;
 - l'équilibre entre les thèmes et les types d'évaluations;

- la prise en compte de l'équilibre géographique entre les régions;
 - les évaluations ciblées réalisées conjointement avec d'autres organisations;
 - l'importance accordée à la rétroaction entre les équipes chargées des évaluations et celles qui s'occupent de la programmation et de la mise en œuvre;
 - la question de savoir si les ressources consacrées aux évaluations sont suffisantes.
- c) Superviser la suite donnée aux recommandations découlant des évaluations.
 - d) Examiner les différentes évaluations.
 - e) Procéder à un examen externe par des spécialistes, tous les deux ans, des pratiques en matière d'évaluation (2016 et 2018) et diligenter une évaluation indépendante de la fonction d'évaluation au moins une fois tous les six ans (2016).

C.5) Méthodes de travail:

- a) Contacts étroits avec le Bureau de l'Inspecteur général et les autres services concernés.

Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité du Programme

D.1) Résultats: Le Comité du Programme suit une approche anticipatoire et ouverte et joue un rôle consultatif de poids auprès du Conseil, tout en permettant de mieux comprendre les préoccupations des Membres et de les intégrer dans les travaux de l'Organisation.

D.2) Indicateurs et objectifs:

- a) Les ordres du jour des réunions sont axés sur des questions stratégiques précises.
- b) Les recommandations formulées par le Comité du Programme aboutissent à un consensus au niveau régional.
- c) Les documents du Comité du Programme sont disponibles dans les langues de l'Organisation au moins deux semaines avant le début de chacune de ses sessions.
- d) On utilise de façon efficiente les ressources disponibles et de manière optimale les instruments novateurs, en particulier les technologies en ligne et audiovisuelles.
- e) Les rapports transmis au Conseil sont succincts, pertinents et étayés par des éléments factuels.

D.3) Produits: Des recommandations claires, précises et consensuelles adressées au Conseil.

D.4) Activités:

- a) Élaborer le Programme de travail pluriannuel du Comité du Programme.
- b) Établir, à la fin de l'exercice biennal, un rapport sur le Programme de travail pluriannuel.

D.5) Méthodes de travail:

- a) Consultations informelles au sujet du Programme de travail pluriannuel du Comité.
- b) Consultations des équipes stratégiques sur les principales questions stratégiques.
- c) Définition de mandats clairs par les groupes régionaux à l'intention des membres du Comité du Programme.
- d) Collaboration étroite avec le Président indépendant du Conseil.
- e) Collaboration étroite avec tous les organes directeurs.
- f) Engagement précoce dans l'élaboration du PMT et du PTB, ainsi que dans tout examen du Cadre stratégique.
- g) Mise à disposition rapide des documents dans les langues de l'Organisation.
- h) Engagement auprès des fonctionnaires principaux de la FAO qui sont chargés des questions intéressant le Comité du Programme.
- i) Réunions ouvertes autorisant la présence d'observateurs sans droit de parole parmi les Membres et les fonctionnaires chargés des points débattus par le Comité du Programme.